



## ASSEMBLÉE — 41<sup>e</sup> SESSION

### PLÉNIÈRE

#### Point 3 : Institution des comités et des commissions

#### RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

(Note présentée par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs indique que 181 États membres et 58 observateurs ont présenté des lettres de créance en bonne et due forme.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à approuver le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Stratégies d'exécution de soutien – Soutien du programme – Services juridiques et relations extérieures ; Gestion de l'administration et des services – Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil.
<i>Incidences financières :</i>	Néant.
<i>Références :</i>	Doc 7600/8, <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale</i>

1. À sa première séance plénière, le 27 septembre 2022, l'Assemblée a convenu d'instituer le Comité de vérification des pouvoirs, et les délégations de l'Arabie saoudite, de la Guinée équatoriale, de la Grèce, du Pérou et de la République de Corée ont été invitées à désigner des membres pour ce comité.

2. Le 27 septembre 2022, le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa première séance. Sa composition était la suivante :

M. Bader Bin Saleh Bin Hamed Al-Sagri	(Arabie saoudite)
M. Estanislao Esono Anguesomo (Ambassadeur)	(Guinée équatoriale)
Mme Maria Saranti (Ambassadrice)	(Grèce)
M. Augusto Carlos Wilfredo Freyre Layzequilla (Ambassadeur)	(Pérou)
M. Sangdo Kim (Ambassadeur)	(République de Corée)

Le Comité a élu à l'unanimité M. Estanislao Esono Anguesomo, Ambassadeur et membre de la délégation de la Guinée équatoriale, à la présidence du Comité.

3. À la deuxième séance de la Plénière, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté à l'Assemblée un rapport intérimaire et l'a informée que le 27 septembre 2022, à 15 heures, des lettres de créance en bonne et due forme avaient été reçues de 169 États membres et de 48 observateurs.

4. L'Assemblée a souscrit à la recommandation du Comité de vérification des pouvoirs de prier instamment tous les États et toutes les organisations qui n'avaient pas encore présenté de lettres de créance en bonne et due forme de le faire dès que possible et, entre-temps, en vertu de la règle 7 du Règlement intérieur permanent de l'Assemblée, de leur permettre de participer aux délibérations.

5. À sa sixième séance, le 6 octobre 2022, le Comité de vérification des pouvoirs a constaté que 181 États membres et 58 observateurs avaient présenté des lettres de créance en bonne et due forme.